Première Année. -- N° 8 — Cinq Centimes — Samedi 8 Juillet 1905.

L'ÉTOILE DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Absolument Indépendant

Tout par le Peuple — Tout pour l'Égalité

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Rhône et Départements limitrophes.	5 »	10 »	18 »
Autres Départements	6 »	11 »	20 »

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'Étoile

On s'abonne sans frais à *l'Étoile* dans tous les bureaux de poste

DIRECTION, RÉDACTION & ADMINISTRATION

LYON - Rue Lanterne, 25 - LYON

Téléphone : 34-77 --- Adresse Télégraphique : ÉTOILE-LYON

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS SERONT RENDUS SUR DEMANDE

ANNONCES

Annonces, 4e page, la ligne 0 30 | Faits divers. . . . . la ligne 1 »
Réclames, 3e page, — 0 50 | Fin chronique . . . . — 2 »
Petites Annonces. . . . . 0 50 les trois lignes

Les Annonces et Réclames sont reçues aux Bureaux du Journal, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, dans ses succursales. et à l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse, Paris

BON-PRIMES N° 8

LA JOURNÉE D'HIER

La Chambre, dans ses deux séances s'est occupée des droits sur les tissus de soie pure. MM. Augagneur et Dron ont prononcé leurs discours en faveur des droits. M. Aynard a fait plusieurs interruptions sur le principe et sur les faits.

Le sauvetage du sous-marin « Farfadet » échoué près de Bizerte, n'a pu être opéré qu'en partie. La plus grande partie de l'équipage a péri.

On annonce d'Odessa que le « Potemkin » aurait bombardé la ville de Theodosia. Le « Potemkin » serait sur le point d'être coulé par l'escadre de la mer Noire.

L'action des Minorités

« E pur si muovi !

Il est impossible de ne pas rappeler cette exclamation de Galilée, lorsque, au nom de la routine, de l'habitude, de l'ordre public, on prêche à tous la soumission à la loi des majorités.

Oui, « et pourtant la terre tournait » malgré la persécution, comme aussi malgré l'oppression, les obstacles, la répression marche sans cesse contre l'erreur d'aujourd'hui, la vérité de demain.

Si nous avions le loisir d'énumérer, dans le texte d'un article, tout ce que la civilisation doit à ceux, isolés ou minorité infime, qui eurent dans le cours des siècles, l'audace et le courage — le mot n'est pas de trop, puisque quelques uns y laissèrent la vie — de faire faire un pas en avant à l'humanité, le cadre du journal n'y suffirait pas.

L'Histoire nous apprend que tous les progrès ont du être arrachés de haute lutte par l'action énergique des novateurs qui heurtant sans pitié les préjugés ont pu attirer, malgré les résistances conscientes et intéressées des maîtres, le monde à leur suite.

Le héros du drame « L'Ennemi du Peuple », victime de la fameuse majorité compacte, n'exagère donc pas autant qu'on le suppose lorsqu'il s'écrie : « La majorité a toujours tort ! »

Il faut avouer, dussions-nous heurter l'amour-propre du plus grand nombre, que les moutonnants, les cerveaux léthargiques sont l'énorme majorité.

Il est si simple, si facile de se laisser vivre sans se mettre les méninges à la torture. Puis, à quoi bon penser et réfléchir ainsi par soi-même, sur tant de sujets divers, puisqu'il y a des gens qui par métier — représentants du peuple — doivent agir pour les autres !

Si un événement retentissant surgit, venant troubler la douce quiétude habituelle, n'a-t-on pas là, le journal préféré qui donne la consigne et le mot d'ordre, faisant accepter à des intervalles parfois très rapprochés des théories contradictoires, sans que le cher lecteur s'en étonne et s'en insurge !

Les conventions sociales, même surannées et méconnues, en particulier, sont l'objet d'un véritable culte public. Si un mouvement se produit, à part quelques rares exceptions, il se termine vite dans un geste de désolante fatigue.

Voila, comment et pourquoi la majorité qui au fond est, frondeuse, mécontente, geignant et protestant, reste nonchalante appliquant sans la connaître la fameuse devise de Montaigne : « Quand la loi est mauvaise on souffre à la subir, mais on souffre davantage encore pour la détruire. »

La foule est routinière, conservatrice, pétrie de soumission, malléable et versatile à l'excès, parce qu'il manque aux individus la notion essentielle du libre examen : la volonté de réfléchir.

A côté de cette regrettable tendance, combien apparaît plus intéressante, la bataille de chaque jour menée par la minorité agissante mettant au service de l'idéal de progrès et d'harmonie, une ardeur que semblent encore stimuler les difficultés et les obstacles.

Alors que tout et tous semblent vouloir faire de la loi — réceptacle de toutes les oppressions — la religion nouvelle, ils osent, fous sublimes, opposer à tous les codes, réglant automatiquement les choses et les hommes, la grande loi de la nature proclamant l'égalité des êtres dans une commune liberté.

C'est à l'action généreuse de la minorité consciente que l'humanité doit de ne pas rester à piétiner sur place, figée, cristallisée, par la routine.

C'est parce que le mouvement *syndical* nous semble résumer cette tendance rigoureuse et incessante vers l'épanouissement intégral des individus, c'est parce que croyons-nous, il correspond le mieux aux nécessités de la lutte ardente pour des avenirs meilleurs que c'est à lui que vont nos concours, notre action, nos préférences.

C'est là surtout qu'on trouve et qu'on trouvera de plus en plus cette théorie maîtresse, que chaque homme, que chaque être humain doit avoir conscience de sa propre force, qu'il doit en conséquence agir par lui-même, et ne pas mettre sa libération entre les mains de quelques mandataires.

C'est cette pensée qui domine de plus en plus cette minorité de travailleurs syndiqués, qui travaille pour l'affranchissement général, et c'est là ce qui la différencie de l'action parlementaire.

Alors que celle-ci, au nom de la soi-disant majorité, impose à grands renforts de gendarmes, juges et prisons, sa volonté sous la forme des lois, l'action syndicale de plus en plus semble prendre pour méthode de donner aux résolutions de ses Congrès la forme indicative, remplaçant les menaces de prison par des appels à la raison et à la solidarité.

Les études, la discussion affinant les idées et précisant les conceptions, il faut souhaiter et nous en avons la conviction que ces principes se fortifieront de plus en plus et que le groupement syndical n'aura qu'à s'en féliciter.

Cet état d'esprit a été certainement un des facteurs qui a fait rejeter au Congrès de Bourges le principe de la représentation proportionnelle, reconnaissant ainsi l'action bienfaisante des minorités.

C'est cette action vigoureuse que proclamait au récent Congrès du Livre, le citoyen Hamelin, lorsque parlant des grèves futures, il affirmait que la faiblesse de l'effectif syndical, si elle était regrettable, n'était pas une cause d'impuissance, car disait-il avec juste raison les jours de bataille, les rangs de la minorité, se verraient renforcés de tous ceux qui dans leur coupable indolence, sont incapables d'une action méthodique et suivie, mais ne sont pas assez lâches pour trahir leur cause jusqu'au bout.

Ah ! certes pour arriver aux résultats transformant notre mentalité, nous arrachant ce que nous contenons de soumission et de servitude, il faudra encore bien des efforts.

Nous sommes minorité, c'est entendu ; il y a donc nécessité de redoubler d'activité, de zèle, de propagande. Nous sommes rassurés sur ces points.

Malgré la coalition de toutes les puissances de conservation sociale dont dispose la bourgeoisie, nous n'avons non plus aucun doute sur l'issue de la lutte,

Ceci tuera cela !

A. B.

N. D. L. R. — Nous sommes heureux d'insérer ce premier article — écrit spécialement pour l'*Etoile* — d'un des principaux militants des organisations syndicales de Lyon. qui a occupé une situation importante à la Confédération générale du travail.

L'auteur, socialiste convaincu, éloquent propagandiste, militant écouté, aura à l'*Etoile*, l'indépendance la plus complète pour exposer et défendre ses idées.

Liberté et Egalité, telle est la devise du journal.

LA POLITIQUE

On sait que le grand argument invoqué par les adversaires des retraites ouvrières est que cette indispensable réforme sociale constituera une lourde charge pour l'Etat.

En effet, il sera, le moment venu. nécessaire d'ouvrir au budget un crédit de plusieurs centaines de millions pour assurer le fonctionnement normal et régulier des retraites ouvrières et paysannes.

Mais sur notre budget national, de plus de trois milliards, quelle depense sera plus logique et plus justifiée ? Aucune, assurément.

La crainte de voir à ce sujet le passif du budget par trop grandir nous paraît un peu particulière et aussi un peu partiale.

Les dépenses de l'*Etat* augmentent sans cela dans des conditions vraiment inquiétantes, d'autant plus inquiétantes qu'elles n'ont pour s'expliquer aucune amélioration sérieuse, aucune réforme importante.

A titre de curiosité, voici dans quelle proportion, en quatre ans, a grossi démesurément le budget national :

Budget de 1903....	3.528.397.000 fr.
Budget de 1904....	3.565.219.000 fr.
Budget de 1905....	3.623.053.000 fr.
Budget de 1906....	3.700.468.000 fr.

Comme on peut s'en rendre compte, en quatre ans, les dépenses de l'Etat ont donc augmenté de *172 millions !...*

Ce sera le cadeau de cette législature, qui finit en avril prochain et qui nous fait payer un peu cher, n'est-ce pas, son bluff. — Oh ! pardon — son vote de la Séparation !

A quoi vont donc servir ces 172 millions de dépenses nouvelles ? Le problème ne comporte pas une solution à la portée de notre faible intelligence, car nous ne comprenons pas la nécessité d'entretenir aussi grassement cette armée sans cesse grandissante de bureaucrates, des ronds de cuir, de fonctionnaires grands et petits pour lesquees les travailleurs et les commerçants ne cessent en vain de remplir les Caisses de l'Etat, alors que, eux, n'ont en perspective que la misère par le chômage et le déshonneur par la faillite...

Ah ! il faut citer toutefois une dépense tout à fait utile !!!

C'est le crédit de plus d'UN MILLION que l'on a inscrit au budget pour la réception à Paris du roi Alphonse XIII et le prochain voyage de M. Loubet à Madrid.

A combien va donc revenir chaque cri de : Vive le roi ! poussé à Paris il y une vingtaine de jours !.....

JEAN-JACQUES.

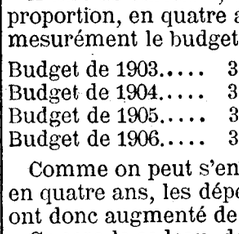

NOS PRIMES

et

Notre Concours

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Responsabilité des Instituteurs

La question de la responsabilité civile des instituteurs est actuellement à l'ordre du jour. Depuis quelques mois, les nouveaux conseils départementaux de l'enseignement primaire l'agitent, à propos du service de surveillance des élèves imposé illégalement aux instituteurs entre les classes du matin et celles du soir. Nul membre du corps enseignant n'ignore le magnifique rapport présenté l'an dernier au conseil départemental de la Charente-Inférieure par M. Proriol, directeur de l'école normale de Lagord, dont les conclusions tendaient à décharger les instituteurs de la responsabilité qui, selon les tribunaux. leur incombe en dehors des heures légales de classe. Le 27 mars 1905, M. Pierre Dupuy, député de la Gironde, déposait une proposition de loi tendant à modifier l'article 1384 du Code civil. Cette proposition visait les paragraphes 5 et 6 de l'article 1384, qui auraient été modifiés ainsi qu'il suit :

« La responsabilité ci-dessus a lieu, à moins que les père, mère et artisans ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité.

« La responsabilité des instituteurs n'est engagée du fait de leurs élèves que s'il est prouvé par la partie plaignante qu'il y a eu défaut de surveillance.

« Dans tous les cas, la responsabilité civile de l'Etat est substituée à celle des membres de l'enseignement public. Ceux ci ne pourront être mis en cause directement par la partie lésée. Ils seront seulement soumis au recours de l'Etat pour faute personnelle. »

Cette proposition présente, à l'égard du personnel enseignant. plusieurs avantages. Ainsi, dans l'hypothèse de l'article 1384 du Code civil, la responsabilité de l'instituteur est fondée sur une présomption légale de faute : la loi présume que le fait qui a causé le dommage est le résultat d'un défaut de surveillance, et c'est à l'instituteur qu'il appartient de faire tomber cette présomption.

Pour M. Pierre Dupuy, il semble légitime, au contraire, que, lorsqu'il s'agit de l'instituteur, la partie lésée fasse la preuve que le fait qui donne lieu à la responsabilité de celui-ci aurait pu être empêché par une surveillance plus active. Ainsi que le fait observer le député de la Gironde, ce n'est là d'ailleurs que l'application du droit commun : *Actori incombit onus probandi.*

D'autre part, M. Pierre Dupuy, estimant que les instituteurs publics doivent être assimilés complétement aux autres fonctionnaires, que l'Etat couvre entièrement de sa responsabilité, demande que, « dans tous les cas », c'est-à-dire non seulement pendant les six heures quotidiennes de classe, mais encore pendant les heures de classe de surveillance réglementaire, on « proclame la responsabilité directe de l'Etat à l'égard des tiers ».

Enfin, le projet de loi qui nous occupe spécifie que les membres de l'enseignement « ne pourront être mis en cause directement par la partie lésée ». C'est là une excellente chose, car, depuis le vote de la loi du 20 juillet 1899, et malgré la teneur de l'article 2 de cette loi, il arrivait souvent que des parents, qui se prétendaient lésés par le fait d'un accident survenu à leurs enfants, à l'école, attaquaient à la fois devant les tribunaux et l'Etat et l'instituteur ; ce dernier se trouvait donc, tout comme avant 1899, exposé à des poursuites judiciaires et à des frais de justice.

La proposition de M. Pierre Dupuy fut renvoyée à la commission de l'enseignement et des beaux-arts.

Quelques semaines après, M. de Monzie, ancien chef de cabinet au ministère de l'Instruction publique, aujourd'hui chef du cabinet du garde des Sceaux, publiait dans la *Revue politique et parlementaire* (10 mai 1905) un magistral article sur « la responsabilité civile des instituteurs ». Au cours de cet article, il examinait notamment le projet de loi dont nous venons de parler et y adressait en substance les critiques suivantes : La proposition de M. Pierre Dupuy apporte un réel progrès dans la législation actuelle, puisqu'elle impose aux victimes des dommages de faire la preuve du quasi-délit qui seul engage, selon les principes du droit commun, la responsabilité de l'instituteur ; de cette façon, elle ne laisse rien substituer de la présomption de culpabilité instituée par l'article 1384 et maintenue par la loi de 1899 ; mais elle a le tort de maintenir la présomption de responsabilité. « Elle n'est pas assez radicale », affirme M. de Monzie ; et assuré que les articles 1382 et 1383 du Code civil suffiront aux pères de famille lésés pour obtenir justice, il est d'avis de supprimer purement et simplement, dans les paragraphes 4, 5, 6 de l'article 1384, les dispositions concernant les instituteurs et les élèves.

Dans la prochaine chronique, nous examinerons un second projet de modification de cet article 1384, inspiré précisément par les justes critiques formulées par M. de Monzie.

« L'Etoile » ne sera pas seulement un journal de combat républicain, socialiste et démocrate. "L'Etoile," sera aussi un journal d'informations et de nouvelles. Il tiendra à honneur de renseigner ses lecteurs, aussi bien que tous ses confrères, sur tous les évènements du jour, locaux et généraux.

NOS PORTRAITS

E. CHAUVIÈRE

Député de Paris

DÉPÊCHES

(Service Spécial)

A L'ELYSÉE

Paris, 7 juillet.

Le président de la République et Mme Loubet ont offert ce matin un déjeuner en l'honneur des ambassadeurs extraordinaires des Etats-Unis.

Mme Loubet avait à sa droite M. Mac Cormici et à sa gauche, M. Loomis.

Le président de la République avait à sa droite Mme Mac Cormici et à sa gauche Mme Fallières.

Les ministres et de nombreuses personnalités politiques et militaires assistaient en outre à ce déjeuner.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 7 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

M. Rouvier, président du conseil, a fait connaître l'état des négociations engagées avec l'Allemagne au sujet du Maroc.

Tout permet d'espérer qu'un accord définitif interviendra à bref délai.

Le ministre de la marine a fait part au conseil des derniers renseignements qu'il a reçus au sujet du sous-marin « Farfadet ».

Un premier télégramme de Bizerte envoyé ce matin dit que l'on n'a pu encore dégager ce bâtiment, dont l'avant est enfoncé dans la vase, bien que l'on ait continué à travailler avec activité toute la nuit.

LA CHAMBRE

SEANCE DU MATIN

Paris, 7 juillet.

La séance est ouverte à neuf heures dix du matin, M. Doumer préside.

Les Tissus de Soie pure

DISCOURS DE M. AUGAGNEUR

La Chambre continue la discussion de la proposition de loi tendant à relever les droits sur les soies étrangères.

M. AUGAGNEUR termine le discours qu'il a commencé mercredi matin.

M. AUGAGNEUR : M. Caillaux, dans le discours qu'il a prononcé à la dernière séance, a dit qu'il était opposé au relèvement du droit sur les tissus de soie pure, parce qu'il n'était pas réclamé par les intéressés. A ce propos, il a fait état d'une lettre de protestation du président de la chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise, dont M. le Ministre du commerce avait déjà donné lecture. Mais cette protestation n'a que l'autorité qui s'attache à la personne du signataire.

Le président de la chambre syndicale n'avait pas, en effet, consulté ses collègues, D'ailleurs, ainsi que le fait observer l'Association de la région de Bourgoin et la Tour-du-Pin, la chambre syndicale, sur 133 membres, comprend 38 fabricants de tissus de soie teints en fil. Ces derniers ont tous déclaré qu'ils réclamaient l'augmentation du droit.

En réalité, ceux qui sont opposés à l'augmentation du droit représentent 800 métiers, tandis que les partisans d'une augmentation en représentent 8.000. Pour calculer le nombre des intéressés dans cette question, il faut ajouter aux fabricants une foule de travailleurs qui se livrent à des métiers secondaires, les entrepreneurs, les apprêteurs et ceux qui filissent les tissus.

On a prétendu que le goût de la femme avait changé et que c'est à ce changement de la mode qu'était due la crise de la fabrique lyonnaise. C'est une erreur. La vérité est que la mode est créée par les grands couturiers et les commissionnaires. Dès à présent, on sait quelle sera la mode l'hiver prochain. Seuls, les intéressés ne sont pas consultés.

Il ne s'agit pas, comme on l'a prétendu, de l'intérêt de quelques fabricants lyonnais, mais de l'industrie importante de toute une grande région comprenant un nombre considérable de travailleurs, qui se livrent à la culture des vers à soie, à l'apprêt, à la teinture, etc., lesquels réclament l'augmentation du droit.

Il est confirmé que l'accident est dû à l'ouverture du capot du kiosque, qui était mal fermé et que jusqu'ici, trois personnes seulement ont été sauvées.

Un second télégramme, du commandant de la marine à Bizerte, daté de 9 h. 10 du matin, est ainsi conçu :

« Nous passons une troisième et une quatrième saisines sous le sous-marin, que nous n'avons pas encore réussi à soulever. Les hommes enfermés ont répondu ce matin aux signaux des scaphandriers. »

M. NOEL, président de la commission des douanes, dit qu'il a reçu aussi des lettres de protestation.

M. AUGAGNEUR donne lecture de plusieurs dépêches.

M. AUGAGNEUR : D'après ces dépêches, il n'y a aucun antagonisme entre l'agriculture et l'industrie de la soie. Tout le monde reconnait que la production a eu d'excellents résultats. La chambre de commerce de Lyon, qui était autrefois opposée aux droits et qui avait avec elle un certain nombre d'ouvriers garde le silence aujourd'hui.

M. AYNARD : Le lien très naturel qui existait alors entre la chambre de commerce de Lyon, la classe ouvrière et les tisseurs, datait de 1890, époque où ils étaient unanimes à réclamer l'exemption de tous droits pour les matières premières. La situation a changé depuis.

M. AUGAGNEUR : D'après M. Aynard lui-même, il y a eu revirement d'opinion et les ouvriers aujourd'hui réclament unanimement le relèvement des droits. Un grand nombre de conseils généraux, 150 conseils municipaux affirment que l'industrie de la soie souffre. Il n'y a pas d'autorité qui puisse prévaloir contre celle-là. (Interruptions sur divers bancs.)

M. SIMYAN : Il y a des conseils municipaux qui ont protesté contre de nouveaux droits.

M. AUGAGNEUR : L'université de la crise dans cette région ne peut être contesté. C'est surtout le remède, le relèvement du droit, qui soulève des objections.

M. Augagneur estime que des négociations sont nécessaires, inévitables entre la France et la Suisse ; il demande à la Chambre, avant l'ouverture de ces négociations, de voter le passage à la discussion des articles.

M. AUGAGNEUR : Ce vote aura cette signification que le gouvernement devra s'efforcer d'obtenir sur les tissus de soie pure un relèvement dans la mesure qui paraîtra la plus juste et la plus conforme aux intérêts des autres industries. Appuyé sur le vote du Parlement, le gouvernement pourra lutter à armes égales.

Telle est la déclaration que je prie M. le ministre de vouloir faire à la tribune.

M. CAILLAUX : Je suis d'avis que le gouvernement doit faire tous ses efforts pour défendre les intérêts de l'industrie lyonnaise, comme ceux des autres industries ; mais il ne peut prendre des engagements formels ; il doit aller à la conférence entièrement libre.

M. AUGAGNEUR : Si le gouvernement ne s'engage pas à défendre le relèvement du droit, il y aura un grand mécontentement parmi les travailleurs si éprouvés de la région lyonnaise.

L'orateur demande donc que le gouvernement soit invité à prendre moralement tout au moins cet engagement.

DISCOURS DE M. BEAUREGARD

M. BEAUREGARD combat de nouveau le projet.

Ceux qui se plaignent, affirme-t-il, exagèrent la situation.

M. BEAUREGARD : J'ai indiqué que l'industrie de la soie était en hausse et qu'il n'y avait qu'une branche de cette industrie qui était en baisse, par suite même du grand développement d'une autre branche ; c'est seulement la branche des tissus de soie pure, teints en fil, qui souffre, et l'on veut établir des droits aussi sur les tissus de soie pure teints en pièce et ne pas tenir compte de ce fait que l'ensemble de l'industrie de la soie est prospère. La chambre de commerce de Lyon se tient en dehors de la question ; elle est, d'autre part, très impartiale. Dans un exposé sur la situation de 1904, et qui est le résumé des rapports des chambres syndicales compétentes, elle montre qu'au point de vue des exportations on est en plein progrès.

M. AUGAGNEUR : Ce document n'est pas encore publié ; la Chambre de commerce de Lyon sort de la neutralité en communiquant ce document.

M. AYNARD : La Chambre de commerce de Lyon avait tout intérêt à publier les chiffres. Il s'agit d'ailleurs d'un rapport annuel fait avec une collaboration générale.

M. BEAUREGARD : La Chambre de commerce n'est pour rien dans la communication qui m'a été faite de ce document, qu'il aurait été facile d'ailleurs à M. Augagneur de se procurer.

Depuis dix ans, on le sait, une campagne très vive est menée à Lyon. La Chambre de commerce ne veut pas prendre part dans le débat ; voyant que les intérêts sont très surexcités, elle se tait ; elle a raison. C'est un peu le cas de la Chambre syndicale au nom de laquelle M. Baboin a envoyé sa lettre ; on sait qu'il n'y a pas unanimité, comme on l'a dit.

M. Beauregard demande à la Chambre d'ajourner le débat pour permettre au ministre de commencer d'aller libre à la conférence.

DISCOURS DE M. DRON

M. Dron, député de Tourcoing, président de la commission d'enquête sur les industries textiles, parle en faveur de l'industrie lyonnaise.

M. DRON : On dit que que la situation de l'industrie de la soie jouissait d'une prospérité exceptionnelle dans la région lyonnaise. Tout en reconnaissant qu'une branche de cette industrie était atteinte, la commission d'enquête a recueilli des dépositions, et l'on reconnaitra que les intéressés ont quelque droit à être écoutés.

Il y a eu deux enquêtes faites à treize

ans d'intervalle. La première date de 1891. A cette époque, on constate que les métiers à bras sont tombés, en trois ans, de 17.000 à 12.000 à Lyon.

A Voiron, la crise existe aussi déjà ; les salaires fléchissent partout. On voit que la crise ne date pas d'aujourd'hui.

Arrivons à 1904. On a essayé, à Lyon, de rétablir le métier à domicile par l'installation de la force motrice, mais on ne semble pas pouvoir réussir, le nombre des métiers à bras a diminué. Ce qui s'est développé, c'est le nombre des métiers mécaniques ; on en trouve 38.000.

Les fabricants de Lyon déclarent que le salaire oscille entre 2 fr. 50 et 3 fr. ; ce dernier salaire se trouve dans de très rares usines. La vérité est que les beaux tissus d'autrefois, qui faisaient gagner de l'argent aux fabricants et aux ouvriers ont été délaissés ; il faut produire beaucoup, et à bon marché, et à vil prix.

Dans les périodes d'activité, on paie en général 8 centimes le mètre aux ouvriers pour produire la mousseline ; l'ouvrier peut en prodnire 30 mètres par jour ; son salaire est donc de 2 fr. 40 ; et dans certains cas on abaisse ce salaire de 8 à 4 centimes.

La fabrique de la soie française a perdu sa place dans la production mondiale ; le marché régulateur des soies n'est plus à Lyon, il est en Amérique.

L'Italie a vu augmenter chez elle l'utilisation des fils de soie par la fabrique, l'Allemagne et la Suisse également.

M. AYNARD : C'est la concurrence de Roubaix qui a presque ruiné l'industrie de l'ameublement à Lyon. La loi contre les congrégations a fait d'autre part plus de mal à Lyon que le traité franco-suisse.

M. DRON : La situation critique tient à trois causes : au manque d'équilibre entre les moyens de production et la production elle-même, nous n'y pouvons rien ; enfin à l'avilissement des prix par la concurrence étrangège.

La fabrique lyonnaise a fait connaitre son opinion sur le relèvement des droits pour les tissus de soie pure, elle se réfère à l'ordre du jour voté le 19 juin 1901 par la Chambre des députés et émet l'avis qu'il reçoive satisfaction. (Très bien ! sur divers bancs.)

La suite du discours de M. Dron et la fin du débat sont renvoyés à cet après-midi deux heures.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DU SOIR

La séance de l'après-midi, s'ouvre à 3 heures, présidée par M. Paul Doumer.

Question de M. Tourade.

M. Tourade, député du 10e arrondissement pose au ministre des travaux pubics, qui l'accepte, une question. C'est pour se plaindre de ce que la Compagnie de l'Ouest arrête les colis de grande vitesse à la gare de Batignolles, au lieu de les transporter, comme ses cahiers des charges le lui imposent, à la gare terminus de Saint-Lazare.

M. Gauthier, ministre des travaux publics, réplique que la Compagnie de l'Ouest en a été réduite à cet expédient à cause de l'encombrement et de l'étroitesse de la gare Saint-Lazare. Il veillera à ce que cet état de chose cesse le plus tôt possible.

La Chambre vote le projet de loi ayant pour objet l'exécution des travaux d'agrandissement à l'observatoire du Puy-de-Dôme.

Elle vote au ministre de l'instruction publique un crédit de 35,000 francs sur l'exercice 1905.

La Chambre vote ensuite un projet de loi établissant dans Paris deux nouvelles lignes de chemins de fer à traction électrique de la gare Saint-Lazare à la porte de Saint-Ouen et de la gare Montparnasse à la porte de Versailles.

A l'unanimité de 553 votants, elle adopte un projet ayant pour objet l'agrandissement du port d'Oran vers l'est.

Il y a au feuilleton un projet de loi adopté par le Senat ayant pour but de modifier l'organisation du corps des officiers mécaniciens de la marine.

Après l'avis du ministre des finances, qui se déclare d'accord avec son collègue de la marine pour demander le vote de la loi, la Chambre, à mains levées, adopte le projet qui lui est présenté.

Les Tissus de Soie pure

DISCOURS DE M. DRON

On passe à la suite de la discussion sur les tissus de soie pure. M. Dron, président de la commission, monte à la tribune pour achever le discours commencé ce matin.

M. DRON : M. Isaac, président de la chambre de commerce, a déclaré que la chambre de commerce avait toujours pensé que la fourniture des matières premières était de la première importance mais qu'elle acceptait elle aussi, que la sentence du Parlement fût exécutée et que son ordre du jour fût appliqué le plus tôt possible.

J'ai rapporté de Lyon une impression de tristesse et d'inquiétude. J'ai estimé qu'il etait temps de venir en aide à une industrie qui périclite.

J'ai indiqué ce matin les causes principales de la crise de l'industrie lyonnaise et déclaré que l'une d'elles était l'avilissement des prix par le fait de la concurrence étrangère. On a objecté que le droit serait inefficace pour la fabrique de soierie.

L'importation des tissus étrangers est relativement peu importante et on retrouverait la concurrence sur les marchés étrangers. Mais ce qui importe, c'est que les tissus étrangers n'entrent chez nous qu'en supportant la surcharge, que le marché de Lyon ne devienne pas un marche de solde et que les commerçants parisiens ne puissent se servir des fabricants étrangers pour tenir tête aux fabricants français.

La conclusion, c'est que le consommateur paiera. Après tout, quel mal y aura-t-il pour quelque légère augmentation de prix de la marchandise et en quoi la mode aura-t-elle été touchée ? Et l'on aura permis à des milliers de familles de vivre et d'élever leurs enfants.

M. NOEL, président de la commission des douanes, répond à M. Dron que la commission a cru qu'il était bon de laisser à la discussion toute son ampleur. Les différentes thèses soutenues devant elle n'ont pas modifié son opinion ; elle maintient sa doctrine, mais elle serait mal venue de refuser au gouvernement le temps nécessaire pour négocier avec la Suisse.

Elle lui laisse les mains libres, en la priant simplement de tenir compte des doléances de l'industrie de la soie.

C'est dans cet esprit que la commission demande à la Chambre de suspendre la discussion et de la reprendre quand le gouvernement aura négocié avec la Suisse, et sera en mesure de lui apporter le résultat de ses négociations.

M. DUBIEF, ministre du Commerce, vient rappeler qu'il a indiqué les raisons qui ne permettaient pas au gouvernement d'accepter les conclusions du rapport de M. Morel.

La majorité des députés en séance demande la clôture.

M. GERMAIN PÉRIER, parle contre la clôture.

Il affirme que les enfants placés sous la tutelle de l'Etat ne sont pas en meilleure situation que ceux placés dans des établissements privés.

Il signale aussi le cas d'inspecteurs nommés par l'Etat, qui au lieu de remettre, à leur majorité, les gages gagnés par les enfants, empochent tout simplement l'argent. Il y a eu ainsi 25.000 fr. disparus.

Plusieurs voix demandent l'ordre du jour pur et simple sur le projet de loi concernant les établissements de bienfaisance. Cet ordre du jour est repoussé par 381 voix pour et 156 contre.

La Chambre adopte une motion décidant la nomination d'une Commission chargée de faire une enquête sur les établissements de bienfaisance privés et sur ceux de l'Etat.

Cette commission se composera de 22 membres, qui seront nommés mardi prochain par les bureaux.

M. ROUANET a déposé une demande d'interpellation sur les actes de cruauté commis au Congo par des administrateurs français.

Après la discussion du gaz à Paris, la séance est levée à 7 heures et renvoyée à mardi.

LE SÉNAT

Séance du 7 juillet

M. Eugène Guérin, vice-président, préside la séance, ouverte à trois heures dix.

L'Amnistie.

Au nom de la commission de l'amnistie, M. Vagnat dépose sur le bureau du Sénat le rapport relatif au projet d'amnistie.

Ce rapport conclut à l'adoption du texte du gouvernement.

Propositions diverses.

On adopte sans débat un projet adopté par la Chambre tendant à distraire de la commune d'Andouque (Tarn) la section de Crespin, pour l'ériger en municipalité distincte et un projet intéressant la commune de St-Pantalam (Lot).

L'Assistance aux Vieillards

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif à l'assistance obligatoire aux vieillards infirmes et incurables dépourvus de ressources.

Le débat est repris à l'article 20, qui concerne l'assistance à domicile.

M. DOMINIQUE DELAHAYE demande sous forme d'amendement que les réductions opérées sur l'allocation mensuelle de l'assisté, quand il a des ressources personnelles ou qu'il reçoit des secours étrangers, ne portent que sur les ressources fixes et non aléatoires ou temporaires.

Cette proposition est adoptée.

M. PIOT développe un amendement ayant pour objet de porter de 60 francs à 120 francs le taux des ressources étrangères n'entrant pas en décompte pour les assistés qui justifieront avoir élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les articles 20 à 36 sont adoptés ensuite.

M. EMILE LABICHE demande sur l'article 37, que les dons et legs ayant pour objet le service de l'assistance aux vieillards soient exemptés des droits d'enregistrement.

Combattu par MM. Charles Laurent, commissaire du gouvernement ; Antonin Dubost et appuyé par M. de Las-Cases, l'amendement est repoussé.

Les derniers articles sont adoptés après observations de MM. Strauss et Etienne.

Les fraudes sur les marchandises

M. MONIS dépose le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la répression des fraudes sur les vins.

Après déclaration d'urgence, le Sénat adopte le projet relatif à la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires.

Les bureaux se réuniront à deux heures et demie pour la nomination de la commission de séparation.

On discutera ce jour-là le projet d'amnistie.

La séance est levée à cinq heures et demie.

LA QUESTION MAROCAINE

Les Négociations franco-allemandes

Paris, 7 juillet.

Le prince Radolin a prévenu M. Rouvier qu'il reviendrait demain au quai d'Orsay.

Au cours de cette entrevue seront arrêtés définitivement les termes de l'entente entre les deux gouvernements.

Le Congrès Radical-Socialiste

Paris, 7 juillet.

Le congrès radical et radical-socialiste a tenu cet après-midi sa seconde réunion plénière.

M. Bourgeois présidait. Il a prononcé, au début de la séance, un discours dans lequel il a affirmé la nécessité plus que jamais impérieuse, de l'union de tous les républicains.

La loi sur la séparation n'est pas un terme. Tout au plus est-elle le terme d'une étape sur la route des réformes démocratiques. Il faut que le parti républicain ait nettement conscience de la supériorité incontestable de son idéal politique et social.

M. Bourgeois se prononce contre la lutte de classe :

« Non, dit-il, pas de lutte entre les citoyens de notre pays, mais union parfaite et association de tous, pour le plus grand profit de tous.

« On a souvent parlé de fraternité. Cette fraternité, nous avons le devoir impérieux de l'organiser dans notre France qui est une haute personnalité morale. »

Une ovation est faite par le congrès à M. Léon Bourgeois.

LA PERTE DU "FARFADET"

Tunis, 7 juillet.

Le sauvetage du sous-marin *Farfadet*, coulé près de Bizerte, à l'entrée du port Sidi-Abdallah, paraît très difficile.

Le commandant Ratier et deux marins sont cependant sauvés. L'enseigne Robin et onze hommes de l'équipage sont engloutis.

Le bâtiment s'enfonce graduellement dans la vase. Les secours sont impossibles.

La Révolution en Russie

L'odyssée du " Kniaz-Potemkin "

Saint-Pétersbourg, 7 juillet.

Le cuirassé révolté continue à se montrer devant les ports de la mer Noire, qu'il terrifie et rançonne. Cependant, le bruit a couru, mais sans confirmation, qu'on aurait fait sauter le « Kniaz-Potemkin, près de Théodosia.

Le « Kniaz-Potemkin est dirigé par une commission élue composée de sept personnes, sous la présidence du pilote de réserve de la marine militaire Alexeïeff. Les noms des autres personnes sont inconnus.

Les gardes sont très régulièrement montées. Les canons sont en excellent état et chargés. On croit cependant que des discussions frénétiques ont lieu à bord et que leur chef manque d'autorité.

Dans la mer Noire

Sébastopol, 7 juillet.

L'escadre de manœuvres est revenue d'Odessa avec le *Georges-Pobiedonostzeff*.

Elle est repartie dans la direction de Théodosia hier.

Le " Potemkin „ bombarde Théodosia. — La ville en flammes et pillés.

Londres, 7 juillet,

Le correspondant du *Daily Mail* à Odessa télégraphie le 6 juillet à 9 h. 53 du soir :

« Le bruit court que Théodosia est en flammes et que les habitants se sont enfuis. La garnison pille la ville pendant que le « Potemkin » la bombarde.

« Un autre torpilleur se serait joint aux mutins. »

Le " Kniaz-Potemkim „ à Théodosia

St-Pétersbourg, 7 juillet.

Voici des détails officiels sur les événements de Théodosia.

La dépêche ci-dessous, datée de cette ville, 6 juillet, confirme les renseignements déjà connus :

« Hier, au lever du jour, le *Kniaz-Potemkin* et le torpilleur 267 entrèrent dans le rade extérieure. A dix heures du matin, un canot vint dans le port et l'un des matelots monté sur le quai demanda un médecin, ainsi que des membres du Conseil municipal, afin d'entamer des pourparlers en vue des réapprovisionnements du bâtiment. Un médecin fut envoyé à bord et les conseillers municipaux s'y rendirent également.

« L'équipage exigea que la ville lui livrât des vivres et du charbon, promettant que les bâtiments s'éloigneraient ensuite. Le conseil municipal, convoqué d'urgence, consentit à livrer des vivres, mais déclara qu'il n'avait pas de charbon disponible. Les matelots tentèrent alors de s'emparer de deux navires charbonniers appartenant à de particuliers.

« Les troupes de la garnison firent feu sur le canot et blessèrent cinq des marins qui le montaient. Le cuirassé entra alors en action, forçant un steamer anglais chargé de charbon à le suivre et il lui enleva tout son combustible. Les deux bâtiments s'éloignèrent vers trois heures de l'après-midi. La panique se calma alors dans la ville, où l'ordre d'ailleurs n'avait pas été troublé. »

A Novorossisk, la population se montre très agitée dans la crainte de voir arriver le *Kniaz-Potemkim*.

Le bruit se répand que l'équipage du cuirassé *Catherine-la-Grande* se serait joint aux rebelles du *Potemkin*. Des troupes de renforts viennent d'arriver.

Novorossisk est un port de la rive caucasienne, gouvernement de la mer, en face et à l'est de Théodosia.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'état de siège aux Pescadores

Tokio, 7 juillet.

L'état de siège a été aboli aujourd'hui à Formose, aux Pescadores et aux îles Making.

L'Armistice

Londres, 7 juillet.

Le correspondant du *Times* à Saint-Pétersbourg télégraphie le 6 juillet.

« Malgré tous les démentis du ministère des affaires étrangères, je tiens d'excellente autorité que la Russie continue ses efforts pour obtenir un armistice. On m'assure que des représentations dans ce but ont été faites directement au Japon et que Tokio ne répond pas. »

Les Prisonniers russes

L'amiral Nébogatoff et ses officiers vont être internés à Fushimi.

L'amiral Rodjestvensky se guérit rapidement de ses blessures. On pense qu'il sera complètement rétabli dans un mois.

Les Négociations pour la Paix

Tokio, 7 juillet.

M. Komura, ministre des affaires étrangères du Japon, s'embarque aujourd'hui, se rendant aux Etats-Unis.

Il paraît officiellement établi que toute idée d'armistice doit être abandonnée jusqu'à nouvel ordre.

A L'ÉTRANGER

CATASTROPHE MINIÈRE

Roanoke (Virginie), 7 juillet,

A la suite d'une explosion dans les charbonnages de Tidewater, à Vivian, dans l'ouest de la Virginie, on a relevé neuf morts et quatre-vingts blessés dont quinze sont mourants. De plus, il y a trente manquants qui ont probablement péri.

LA FÊTE NATIONALE AUX ÉTATS-UNIS

Londres, 7 juillet.

On mande de New-York au *Daily Express* que la célébration de la fête nationale a occasionné de nombreux accidents aux Etats-Unis. 486 personnes ont été tuées et 2.431 blessées.

L'année dernière, il y avait eu 468 tués et 1,977 blessés.

INFORMATIONS DIVERSES

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Périgeux, 7 juillet.

Une tentative d'assassinat a été commise dans la commune de Gabillou, canton de Thenon, sur la personne de M. Sarlat, adjoint au maire, qui a été grièvement blessé d'un coup de feu.

On est sur les traces du coupable.

UN FRATRICIDE DANS UN TRAIN

Besançon, 7 juillet.

On a trouvé, ce matin, en gare de Viotte, dans un compartiment du train de Vesoul, qui arrive ici à sept haures et demie, le jeune Emile Leclerc, âgé de quinze ans, grièvement blessé au côté droit par une balle de revolver, tirée sur lui, pendant le trajet, par son frère, âgé de dix-sept ans.

Le blessé a été transporté à l'hôpital et son frère a été arrêté.

L'Extradition de Mary-Raynaud

Le Célèbre banqueroutier ramene en France. — Son arrivée à Calais.

Calais, 7 juillet.

Le fameux banqueroutier Mary-Raynaud, qui épuisa tous les stratagèmes imaginables pour retarder, sinon éviter son extradition, vient enfin d'être remis aux autorités françaises.

Il est arrivé ici hier, à bord du paquebot *Lord Warden*.

A une heure, après le débarquement des voyageurs, Mary-Raynaud, accompagné de l'inspecteur Lawrence, celui qui l'arrêta à Londres, et d'un autre fonctionnaire de la police métropolitaine, apparaît sur le pont. Il est vêtu en gentleman et couvert d'un superbe chapeau haut de forme. Tous trois débarquent à leur tour et passent inaperçus. Ils se rendent, en causant, au commissariat spécial, où quelques formalités judiciaires doivent être remplies.

Enfin, Mary-Raynaud est remis à deux gendarmes qui doivent le conduire à la prison de Calais.

Sur la demande de l'extradé, ce trajet s'est effectué en voiture.

Les quelques colis qui forment ses bagages seront examinés au commissariat spécial de la gare maritime.

Mary-Raynaud, qui est né en février 1844, habitait jadis, 27, rue Laffite, à Paris.

Il fut découvert, on s'en souvient, par l'inspecteur Lawrence à l'hôtel Victoria, à Londres, où il se faisait appeler M. le comte de Rosedan.

PETITES NOUVELLES

— Le percement de la seconde galerie du tunnel du Simplon a été terminé hier soir à 9 h. 1/2.

— Vers minuit, une bombe placée par un inconnu sur la fenêtre du percepteur de Cette, a fait explosion. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

— Pendant les manœuvres de la flotte allemande, près de Kiel, le cuirassé *Woerth* a abordé le torpilleur *S.-124*.

Le torpilleur, coupé en deux, a coulé immédiatement. Trois chauffeurs ont péri.

LES GRÈVES

Les Teinturiers de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 7 juillet.

La teinturerie Fessy, située à Valfuret, qui, seule, avait continué à ouvrir ses portes, a congédié, aujourd'hui ses ouvriers.

Tous les teinturiers se sont réunis à la Bourse du Travail et, à la fin de la réunion, ont adopté un ordre du jour blâmant le « lock out » patronal et protestant contre l'attitude des maîtres teinturiers.

Le préfet avait informé MM. Marcieux, et les grévistes de cette maison qu'il désirerait s'entretenir avec eux sur le conflit qui les divise. Une délégation d'ouvriers a répondu à l'appel du préfet, mais MM. Marcieux ont fait savoir qu'ils ne viendraient pas, estimant cette entrevue inopportune.

Cette tentative de conciliation est donc restée sans résultat.

LES TISSEURS DE ROANNE

Roanne, 7 juillet.

Les ouvriers de l'usine de tissage Guerry se sont mis en grève au nombre de 450.

Les grévistes avaient demandé une amélioration de tarif sur certains articles et le patron la leur avait refusée.

Il n'y a pas eu d'incident.

Une entrevue entre patrons et ouvriers a lieu aujourd'hui.

LE CONFLIT

Au Conseil des Prudhommes

LES PORTES FERMÉES

L'incident que nous avons signalé hier est devenu plus grave.

Le président patron, M. Levet, a empêché — en donnant l'ordre de fermer les portes — toute audience, portant ainsi un préjudice très important à tous les justiciables qui attendaient impatiemment la solution de leurs affaires.

Tous connaissent le point de départ de l'incident ; les patrons veulent conserver la présidence au détriment des droits ouvriers.

Feuilleton de *L'Etoile de Lyon* 8

LE CHEMIN DE FRANCE

PAR JULES VERNE

et illustré par Jehan TESTEVUIDE

sentait pleine de bon sens, sachant faire appel à sa raison avant de parler ou d'agir, étant très entendue à diriger ses affaires.

En outre, comme je le vis bientôt, elle ne quittait que rarement le foyer domestique. Elle ne voisinait pas. Elle fuyait les connaissances. Elle se trouvait bien chez elle. Voilà ce qui me plaît dans une femme. Je fais peu de cas de celles qui, comme les joueurs de violon, ne sont jamais mieux que hors de la maison.

Une chose me fit aussi grand plaisir, c'est que, sans dédaigner les habitudes allemandes, Mme Keller avait conservé quelques-unes de nos coutumes picardes. Ainsi, son intérieur rappelait celui des maisons de Saint-Saufflieu. Avec l'arrangement des meubles, l'organisation du service, la manière de préparer les repas, on se serait cru au pays. J'ai noté cela dans mon souvenir.

M. Jean avait vingt-quatre ans alors C'était un jeune homme d'une taille

Madame Keller

au-dessus de la moyenne, brun de cheveux et de moustaches, avec des yeux si foncés qu'ils en paraissaient noirs. S'il était allemand, il n'avait rien, du moins, de la raideur teutonne, qui contrastait avec la grâce de ses manières. Sa nature franche, ouverte, sympathique, attirait. Il ressemblait beaucoup à sa mère. Naturellement sérieux comme elle, il plaisait malgré son air grave, étant obligeant et serviable. A moi, il m'alla tout à fait, dès que je l'eus vu. S'il a jamais besoin de quelqu'un dévoué, il le trouvera dans Natalis Delpierre !

J'ajoute qu'il se servait de notre langue comme s'il eût été élevé dans mon pays. Savait-il l'allemand ? Oui, évidemment, et très bien. Mais, en vérité, on eût pu le lui demander, comme on le demandait à je ne sais plus quelle reine de Prusse qui, habituellement, ne parlait que français. Et, de plus, il s'intéressait surtout aux choses de la France. Il aimait nos compatriotes, il les recherchait, il leur venait en aide. Les nouvelles qui arrivaient de là-bas, il s'occupait de les recueillir, il en faisait le sujet favori de sa conversation.

D'ailleurs, il appartenait à la classe des industriels, des commerçants, et, comme tel, il souffrait de la morgue des fonctionnaires, des militaires, comme en souffrent tous les jeunes gens qui, voués au négoce, adonnés aux affaires, n'ont aucune attache directe avec le gouvernement,

Quel dommage que M. Jean Keller, au lieu de ne l'être qu'à moitié, ne fût pas tout entier Français ! Que voulez-vous ? Je dis ce que je pense, ce qui me vient, sans le raisonner, comme je le sens. Si je ne suis pas porté pour les Allemands, c'est que je les ai vus de près pendant mes garnisons sur la frontière. Dans les hautes classes, même quand ils sont polis, comme on doit l'être avec tout le monde, leur naturel hautain perce toujours. Je ne nie pas leurs qualités, mais les Français en ont d'autres. Et ce n'est pas ce voyage en Allemagne qui m'aura fait changer d'opinion.

A la mort de son père, M. Jean, alors étudiant à l'Université de Gœtting, dut venir reprendre les affaires de la maison. Mme Keller trouva en lui un aide intelligent, actif, laborieux. Là, toutefois, ne se bornaient pas ses aptitudes. En dehors des choses du commerce, il était fort instruit, à ce que m'a dit ma sœur, car je n'aurais pu en juger par moi-même. Il aimait les livres. Il aimait la musique. Il avait une jolie voix, pas si forte que la mienne, mais plus agréable. A chacun son métier, d'ailleurs. Moi, quand je criais : « En avant !... Pas accéléré !... Halte !... » — halte à mes hommes, surtout — on ne se plaignait pas de trop m'entendre ! Revenons à M. Jean. Si je m'écoutais, je n'arrêterais pas de faire son éloge. On le verra à l'œuvre. Ce qu'il faut retenir, c'est que, depuis la mort de son père, tout le poids des affaires était retombé sur lui. Il lui fallait travailler dur, car les choses étaient assez embrouillées. Il ne tendait qu'à un but : tirer la situation au clair et cesser son commerce.

Malheureusement, ce procès qu'il soutenait contre l'Etat ne semblait pas près de finir. Il importait de le suivre assidûment, et, pour ne rien négliger, d'aller souvent à Berlin. C'est que l'avenir de la famille Keller en dépendait. Après tout, ses droits étaient si certains qu'elle ne pouvait le perdre, quel que fût le mauvais vouloir des juges.

Ce jour-là, à midi, nous dînâmes à la table commune. Nous étions en famille. Voilà la façon dont on me traitait. J'étais près de Mme Keller. Ma sœur Irma occupait sa place habituelle près, de M. Jean, qui me faisait face.

On causa de mon voyage, des difficultés que j'avais pu rencontrer en route, de l'état du pays. Je devinais les inquiétudes de Mme Keller et de son fils à propos de ce qui se préparait, de ces troupes en marche vers la frontière de France, aussi bien celle de la Prusse que celle de l'Autriche. Leurs intérêts risquaient d'être pour longtemps compromis, si la guerre éclatait.

Mais mieux valait ne pas parler de choses si tristes à ce premier dîner. Aussi, M. Jean voulut-il changer la conversation, et je fus mis sur la sellette.

— Et vos campagnes, Natalis ? me demanda-t-il. Vous avez déjà fait le coup de feu en Amérique. Vous avez rencontré là-bas le marquis de Lafayette, cet héroïque Français qui a voué sa fortune et sa vie à la cause de l'indépendance.

— Oui, monsieur Jean.

— Et vous avez vu Washington ?

— Comme je vous vois, répondis-je, un homme superbe avec de grands pieds, de grandes mains, un géant !

Evidemment, c'était ce qui m'avait le plus frappé dans le général américain.

Il fallut alors raconter ce que je savais de la bataille de Yorktown, et comment le comte de Rochambeau avait proprement rossé lord Cornwallis.

Nous ne pouvons comprendre que le préfet se rende complice d'un pareil abus.

Nous donnons ci-dessous les protestations des justiciables et des conseillers prud'hommes. C'est à eux que nous laissons la parole. Nous sommes tout dévoués à la défense de nos camarades et sommes prêts à faire le nécessaire à cet effet. L. B.

Protestation des justiciables

Les ouvriers du Bâtiment justiciables du Conseil des Prud'hommes ont été étonnés hier soir de voir les portes fermées.

Après information ils ont appris que l'ordre avait été donné par le président patron, M. Lerat.

Les ci-dessous soussignés, protestent contre une pareille mesure, qui porte atteinte aux intérêts de tous les travailleurs, qui n'ont pu développer leur cause et défendre leurs intérêts devant la juridiction prudh'omale.

Protestent contre les autorités qui ont laissé ainsi se manifester la haine patronale qui a pour but d'empêcher toute justification de la justice, déclarent après cette protestation qu'ils sont ainsi que tous leurs camarades ouvriers, décidés au cas où les autorités n'interviendraient pas à se servir de tous les moyens pour se faire justice eux-mêmes, en leur laissant toute la responsabilité.

En outre, déclarent avoir toute confiance aux conseillers prud'hommes ouvriers qui accompliront jusqu'au bout leur devoir.

(Suivent 91 signaturés).

Protestation des Conseillers Prud'hommes

Nous avons été fort surpris de trouver les portes du conseil des prud'hommes fermées à l'audience de ce soir, sans autre avis qu'une note avisant les justiciables que, jusqu'à nouvel ordre les audiences étaient suspendues et une lettre à eux adressée par le greffier les avisant que, sur l'ordre du président patron, l'audience n'aurait pas lieu.

On a bien prétendu que cet ordre émanait de la préfecture, mais nous sommes étonnés que cet ordre n'ait été appuyé d'aucune pièce officielle.

Nous protestons avec énergie contre cet abus de pouvoir, qui a mis une deuxième fois les conseillers ouvriers tous présents à l'audience dans l'impossibilité d'accomplir leur mandat et laisse toute la responsabilité d'une pareille mesure à ceux qui l'ont prise.

Les justiciables dont les intérêts sont doublement lésés ainsi que les organisations ouvrières, peuvent être assurés que les représentants ouvriers sauront faire prévaloir tous leurs droits sans aucune défaillance.

Les conseillers prud'hommes ouvriers invitent les justiciables et organisations ouvrières à assister à une grande réunion publique qui aura lieu lundi soir à huit heures.

Le lieu de la réunion sera indiqué par la voie de la presse dans le numéro de demain dimanche, 9 juillet.

MM. les sénateurs, députés, conseillers généraux, municipaux ou d'arrondissement, sont priés d'assister à cette réunion dans laquelle l'historique du conflit sera fait.

Les secrétaires des syndicats sont priés de convoquer d'une façon toute spéciale leurs adhérents.

Demain, nous publierons sur cet incident, un intéressant article du citoyen Meunier, conseiller prud'homme.

POUR LES OPPRIMÉS

Sous ce titre nous avons publié, hier, un article blâmant les procédés de la direction du bazar de l'Hôtel-Je-Ville, à l'égard du personnel de cette importante maison.

Nous recevons la réponse suivante, que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer.

Lyon, le 7 juillet 1905.

Monsieur le Directeur,
de *l'Etoile de Lyon.*

On me communique votre numéro de ce jour, contenant un article dans lequel je suis violemment pris à partie, à propos de perquisitions que la police a opérées chez d'anciens employés du Grand bazar de l'Hôtel-de-Ville, dont je suis directeur.

Je me bornerai à vous dire que votre bonne foi a été entièrement surprise.

La vérité est que les perquisitions incriminées ont eu lieu, non pas sur la plainte de la direction du Bazar, qui n'a eu à intervenir en aucune façon, mais sur un mandat direct de Monsieur le Procureur de la République agissant de sa propre initiative à la suite de la réception de lettres anonymes à lui adressées, et dénonçant trois employés, dont deux n'appartenaient plus à notre maison, depuis quelque temps déjà.

Vous me permettrez d'ajouter que nul plus que moi n'a été contrarié de cet incident. Et, j'espère que cette rectification permettra à vos lecteurs de se rendre compte de la valeur des allégations de votre correspondant.

En vous priant d'insérer cette lettre conformément à mon droit de réponse.

Je vous prie d'agréer, Mousieur le Directeur, mes salutations.

PARIS.

Nous ne ferons aucun commentaire à cette lettre. C'est aux intéressés seulement qu'il appartient d'établir les faits et de faire connaître la vérité.

N. D. L. R.

Syndicat des Maçons de Lyon et du Rhône

Réunion générale de tous les adhérents ce soir, à 8 heures, rue Voltaire, 44.

Adhésions, cotisations, grève de Villefranche ; nomination du secrétaire général ; compte rendu financier par le trésorier ; questions diverses.

Le livret sera rigoureusement exigé à l'entrée.

CHRONIQUE LOCALE

Brutalités policières.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Hier soir, à 8 h. 50, un jeune homme a été arrêté place Bellecour — à la suite d'une altercation — par trois sergents de ville.

Cette arrestation a été faite d'une façon si brutale que les nombreux témoins qui se trouvaient là en ce moment, en ont été indignés.

Nous ignorons si le jeune homme en question a commis un délit important ou s'il s'agit d'une simple peccadille. Dans ce dernier cas, nous pouvons affirmer que le passage à tabac a été outrepassé, et qu'il s'en est fallu de peu que le jeune homme soit écartelé par les zélés agents.

R...

L'heure tardive à laquelle nous recevons cette communication ne nous permet pas de contrôler les faits, sur lesquels nous reviendrons demain.

Mais, ayant toute confiance en notre correspondant, nous n'hésitons pas à publier cette communication.

— Au dernier moment, nous apprenons que la personne arrêtée n'a commis, en fait de délit, que celui d'avoir trop fêté la dive bouteille.

Fugue enfantine.

Trois jeunes gens de 13 à 14 ans, les nommés Emile, Joannès et Lucien Naquin, demeurant place des Capucins, 2, à Vienne (Isère), se sont enfuis du domicile paternel et ont été arrêtés hier soir à 5 h. 1/2, cours du Midi, par deux gardiens de la paix de la brigade spéciale.

Ils ont déclaré être venus à Lyon dans l'intention d'y trouver du travail parce que le contre-maitre de la filature où ils travaillaient les avait menacé de renvoi.

Ils seront rendus à leur famille qui a été avisée de leur fugue.

Cette expérience de la vie d'aventure n'ayant pas donné les résultats espérés, ils ont promis de ne plus recommencer.

Toujours les Naïfs

Le nommé Y..., Alphonse, plongeur, demeurant rue Amédée-Bonnet s'est fait entôler la nuit dernière, par une ingénue de trottoir, qu'il avait suivie dans une chambre rue Moncey. Malgré la minime importance de la somme... soutraite il n'en a pas moins porté plainte contre sa compagne d'un instant.

Les Cambrioleurs.

En l'absence de M. Ravet, Jean, coupeur, demeurant rue Paul-Bert, 117, les chevaliers de la pince ont pénétré dans son appartement, au moyen de la clef qu'il dissimulait sous le paillasson de la porte palière.

Il lui ont soustrait une montre en argent, un appareil photographique et douze couverts et se sont tranquillement retiré après avoir bu et mangé et... cambriolé l'appartement d'une demoiselle Maguin, demeurant même adresse, à qui ils ont soustrait la somme de six francs cinquante.

Une double plainte a été déposée au commissariat de la Guillotière.

Audacieux Filou.

Dans l'après-midi d'hier, un voyageur, allant de Valence à Lyon, s'aperçut à la gare de Perrache qu'il avait perdu son bulletin de bagages.

Il remonta dans le vagon pour rechercher son titre, mais pendant ce temps, un audacieux filou qui avait probablement trouvé le bulletin sur le quai, se présenta aux bagages et retira les colis, une malle et une bicyclette.

Inutile de dire que le voyageur en a été réduit à porter plainte.

Imprudence d'enfant.

Hier, à 2 h. 1/2, un jeune homme de 14 ans, nommé Camaure, demeurant chemin de Baraban, 115, prenait un bain dans le Rhône, en amont du pont du chemin de fer de Genève, lorsque, entraîné par le courant, il disparut dans l'eau.

Aussitôt, deux témoins de cette scène, MM. Louis Bariolle et Lucien Battu se précipitèrent à son secours et furent assez heureux de le ramener sur la rive avant que l'asphyxie ait accompli son œuvre.

Après avoir reçu les soins que nécessitait son état il a été ramené chez ses parents et a promis de ne plus recommencer.

Chronique du feu

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir à 5 heures, quai Perrache, 20, chez M. Paul Jean, employé au P.-L.-M., mais il a été éteint immédiatement, grace aux secours des voisins qui, au moyen de quelques sceaux d'eaux, enrayaient l'action du fléau..

Les dégats sont peu importants.

Amateurs de Poules

La nuit dernière, des individus restés inconnus, ont pénétré, par effraction, dans la propriété que M. Jeannot, fabricant de papiers peints, possède rue de la Convention, et ont dérobé 17 poules dont ils ont abandonné *généreusement* les plumes au propriétaire.

Les Arrestations

Le service de la Sûreté a procédé aux arrestations suivantes :

B..., Jean-Louis, tailleur d'habits et B..., Louis, polisseur sur métaux, pour tentative de vol qualifié.

A..., Marguerite, vol.

C..., Jean-Baptiste et G..., Guillaume, vol.

C..., Christine, L..., Jean et P..., Jean-Marie, contumaces.

M..., Augustine, et B..., Louis, infraction à arrêté d'expulsion.

T..., Henri, mandat d'arrêt du parquet de Tours, pour escroquerie.

M..., Henri, artiste lyrique, qui prévenait les racoleuses de l'approche des agents et traitait ceux-ci de v....

Au cours d'une ronde effectuée la nuit dernière dans différents quartiers, douze femmes et quatre souteneurs ont été arrêtés.

LA RÉGION

VILLEFRANCHE

La grève des Maçons. — *Souscriptions* (suite). — Liste n° 1, Laroubine, 4 fr.; liste n° 29, 16.60; Benetier, place Guichard, 1; Morel, rue Duguesclin, 1; Morel, rue de Créqui, 0.50; Lanty, rue Vendôme, 0.50; Maruby, rue Villeroi, 0.50; Faury, rue Villeroi, 0.50; Querie, 1 fr.; Poulet, 1 fr.; Courteise, 1 fr.; Morieraz jeune, 2 fr.; Gainée François, 2 fr.; Jamilloux, 1 fr.; Delmas, député, 25 fr.; liste n° 17, 1.50; liste n° 1, 15 fr.; Pintou, 3e versement, 1 fr.; Vittel jeune, 1 fr.; liste n° 9, par Pintou, 2 fr.; Dars, 2 fr.; Corrieroz, 0.50; Laroubine, 3e versement, 0.50; liste n° 3, par Nomy, à St-Etienne, 6.20; Breton, cafetier, 1 fr.; Montheil, 5 fr.; ouvriers maçons de Cannes, 10 fr.; de Tarare, 28 fr. Total 118.40; listes précédentes 306.60; total 425 fr.

FÉDÉRATION NATIONALE DES Syndicats Ouvriers de la Voiture

Appel aux ouvriers en voitures de Villefranche

Devant l'élan qui entraine en ce moment les travailleurs vers un idéal de liberté, la Fédération de la voiture continuant son œuvre de propagande invite tous ses ouvriers en voiture et parties similaires de Villefranche à assister à une réunion qui aura lieu, samedi 8 juillet, à 8 h. 1/2, avec le concours du camarade Tamizon, délégué de la Fédération qui traitera du syndicalisme et fera l'historique du mouvement gréviste des ouvriers en voitures qui vient d'avoir lieu dans plusieurs villes de France et d'Algerie et des résultats obtenus par l'organisation syndicale et fédérale. Il est de toute nucessité que les camarades caladois ne restent pas en retard devant ce mouvement d'émancipation.

Nous espérons que les ouvriers en voiture soucieux de leurs intérêts répondrons nombreux à l'appel de la Fédération, pour la formation d'un Syndicat.

Pour notre liberté, pour notre émancipation, camarades, syndiquez-vous, fédérez-vous.

DERNIÈRE HEURE

CONFLIT INDUSTRIEL

Verviers, 7 juillet.

Un grand conflit industriel vient d'éclater à Verviers, par suite de dissentiments dans les usines de filature. Quarante-trois établissements industriels ont fait apposer des affiches annonçant leur fermeture pour le 8 juillet,

Cette mesure qui atteint plusieurs milliers d'ouvriers cause une émotion profonde.

LE "FARFADET"

Paris, 7 juillet.

M. Thomson, ministre de la marine, désireux de se rendre compte des avaries survenues au sous-marin *Farfadet*, est parti ce soir pour Bizerte, accompagné de l'ingénieur en chef, M. Dupont.

Tunis, 7 juillet.

Le *Farfadet* est toujours immergé. La perte de l'équipage est probable.

LE " PRINCE POTEMKIN ,,

Theodosia, 7 juillet.

Le torpilleur qui est à la poursuite du « Potemkin » est rentré dans le port de Theodosia pour faire du charbon, puis il est reparti à la recherche du cuirassé.

A bord de ce torpilleur se trouvent vingt officiers habillés en matelots, qui ont pour mission d'obliger les coupables à se rendre ou de faire sauter le navire.

Theodosia, 7 juillet.

A huit heures du matin la ville est très tranquille.

COUP DE GRISOU

Bruxelles, 7 juillet.

Un coup de grisou a éclaté aujourd'hui dans une mine d'Anderloo.

On remonta tout d'abord les blessés qui se sauvèrent dans la campagne, à toutes jambes, à demi-fous.

Quarante mineurs ont été ensevelis. La recherche des victimes a fait retrouver onze cadavres.

Un mineur n'a pas encore été retrouvé. On le croit également mort.

La Révolution en Russie

Saint-Pétersbourg, 7 juillet.

L'équipage du cuirassé *Catherine-la-Grande* s'est joint aux mutinés.

Constantinople, 7 juillet.

Un aviso turc est parti avec ordre de poursuivre le *Potemkin*.

Odessa, 7 juillet.

Tout est calme bien que la loi martiale soit toujours appliquée.

Tribune Syndicale

Syndicat des ouvriers relieurs et doreurs au balancier. — Le comité informe les adhérents que l'asssemblée générale trimestrielle aura lieu le samedi 8 juillet, à huit heures du soir, au siège, rue Mercière, 62.

Les chômeurs sont priés de se conformer au paragraphe G du règlement de la caisse de chômage relatif à la déclaration.

On peut retirer le journal le *Travailleur du Papier* à la permanence tous les soirs de 7 h. 1/2 à 8 heures.

Syndicat des ouvriers cordonniers cousu main de commande. — Le syndicat rappelle à la corporation que la maison Azalbert et Iché est toujours à l'index et invite les ouvriers conscients à ne pas s'y présenter, car cette maison a porté préjudice à nos collègues en faisant circuler la liste de ses ouvriers, ce qui a forcé ceux-ci au chômage.

Syndicat des scieries mécaniques. — Ce soir samedi, assemblée générale à 8 h. 1/2, comptoir Mercey.

Repousseurs sur métaux. — Réunion générale, ce soir, à 8 h. 1/2, au local.

Syndicat des ouvriers verriers réunis. — Ce soir, samedi, à 8 h., réunion générale, salle du Chalet russe, avenue des Ponts. Vu l'importance de la réunion toute la corporation est priée d'y assister. Le délégué de la Fédération régionale y assistera.

Chambre syndicale des ouvriers confiseurs pâtissiers (index de la chocolaterie Revillon).— Les patrons de cette maison n'osent avouer au public ce qu'ils ont répondu à des ouvriers licenciés. « Que leur renvoi avait pour but de réaliser un bénéfice sur leur moulage afin de concurrencer les autres maisons qu'ils ne reprendraient aucun de leurs ouvriers et que ceux-ci seront remplacés par des gens n'ayant pas travaillé dans le métier. » Voilà le véritable motif du conflit.

Fédération lyonnaise des chauffeurs-mécaniciens-électriciens.— Réunion du bureau et du contrôle. ce soir samedi, à 8 h., au siège.

Syndicat des jardiniers de Lyon et du Rhône.— Dans sa dernière réunion, de samedi. le syndicat a adopté l'ordre du jour suivant : « Les ouvriers jardiniers, réunis au nombre d'environ 200, après les résultats acquis par la grève récente, s'engagent à rester groupés de plus en plus dans le syndicat, seul moyen pour eux d'arriver à un peu plus de bien-être et de liberté. Protestent énergiquement contre l'arrestation du camarade Frimat, leur délégué à la Fédération ouvrière, arrêté à la grève générale de Villefranche ; lui envoient tous leurs encouragements et félicitations pour son dévouement à la cause du syndicat et joignent leurs protestations indignées à celles des autres camarades contre le maintien de cette arrestation. »

Funérailles d'Aujourd'hui

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Francisque Cottel, 9 m., Charité, 6 h. m. — Louise Flascaud, 14 m., Charité, 8 h.— Marius-Louis Biron, 5 m., Charité, 8 h. — Hélène Werdemann, ép. Cohn, négociante, 28 a., 12 a., r. Fénélon, 3 h. — Anne Putoud, sœur hospitalière, 53 ans, Hôtel-Dieu, 4 h. — Joseph Coupe-Réole, 23 m., Charité, 6 h.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Jeanne Ferri, veuve Canova, 71 ans, 7, r. Parmentier, 7. h. — Jean-Marie Soyer, cultivateur, 39 ans, 206, route de Vienne, 8 h. — Alexandrine Méry, devideuse, 26 ans, 7, rue Parmentier, 4 h. — François-Claude Batia, étudiant, 18 ans, 12, rue du Béguin, 5. h.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT

Marie Luquet, épouse David, coiffeuse, 48 ans, 20, rue Colas, 4 h.— Louis-Etienne Lacroix, tisseur, 72 ans, 1 place Commandant-Arnaud, 6 h.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Marie-Jules-Antoine Grimadias, rentier, 42 ans, 9, rue Saint-Nicolas, 6 h.— Claude-Eugène Thoral, 54 ans, 10, place Raspail, 7 h. — Joséphine Laye, épouse Legendre, 54 ans, place Raspail, 9 h. — Marie Cottet, épouse Roy, ménagère, 52 ans, 3, place Saint-Paul, 4 h.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Michel Vernay, coupeur-tailleur, 51 ans, 82, rue Tête-d'Or, 5 h.

HERNIES!!! MALADIES

Aux grands Maux, les grands Remèdes

De grandes et précieuses découvertes viennent d'être faites ! ! !

La terrible infirmité que l'on appelle la hernie, dont nous allons vous entretenir plus longuement à la fin de cet article et bien d'autres affections encore telles que le Rhumatisme, les Maux d'estomac, la Neurasthénie, l'Impuissance génitale; l'Anémie, la Chlorose chez la femme sont aujourd'hui obligés de reculer devant les nouveaux appareils électriques inventés par M. J. Glaser, spécialiste herniaire à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine).

C'est une marche à grands pas vers l'idéal de la Thérapeuthique qu'il vient de faire. Par d'ingénieuses combinaisons, M. Glaser vient de confectionner un appareil électrique. C'est un véritable vêtement que l'on peut définir un « Maillot Caleçon. »

Le merveilleux résultat obtenu par M. Glaser est de faire parcourir aux courants tout le corps du malade. Il n'y a plus d'illusion à se faire à ce sujet, grâce à ses patientes recherches « l'Electro Fluide » envahit d'une façon douce et bienfaisante tout l'organisme, et cet Electro Vêtement (ainsi doit-on l'appeler désormais) apporte aux épuisés, à tous les malheureux las de la vie, aux impuissants, une nouvelle ardeur, une force virile, et de nouveau une santé florissante ! !

Avoir recours à cet Electro Vêtement c'est retrouver la « Vie », c'est repuiser des « Forces nouvelles »,

Qui ne connaît le célèbre tableau de Raphaël, représentant l'archange St-Michel qui terrasse Satan ??? Armé de son glaive vengeur, l'archange chasse du ciel le roi des anges déchus.

Ainsi la fée Electricité, armée de ses rayons quasi-divins, chasse le mal, le pourchasse, allant le fouailler jusqu'au fin fond de l'organisme.

Au bout de quelques séances et d'applications des appareils Glaser, le bien être succède au douloureux état du malade; qu'il soit rhumatisant, affaibli, atteint de lumbagos douloureux, de névralgies, sciatiques, de maux de reins, etc., etc., il se trouvera immédiatement soulagé. Nous ajoutons que le mal enrayé définitivement est chassé entièrement du corps sans souffrances et surtout sans « brûlures ».

Un des avantages des appareils Glaser, c'est que le malade peut régler ses courants à sa guise, tout en suivant les prescriptions du docteur spécialiste.

Nous allons parler maintenant, dans cet alinéa, du Bandage Herniaire de M. Glaser à Héricourt (Haute-Saône). Ses merveilleux bandages, nos lecteurs le savent déjà, ont délivré de leurs souffrances nombre de hernieux, nombre de malheureux, atteints de cette cruelle infirmité qu'on appelle la hernie ! Par les mêmes dispositions, aussi ingénieuses que celles que nous avons décrites précédemment, M. Glaser a adapté l'Electricité à ses Bandages. Ceux-ci restent toujours le Bandage sans ressort modèle, par excellence, aucun autre ne pouvant se placer au même rang, car il a pour devise : « Je maintiens les hernies les plus volumineuses, je les terrasse et les guéris. »

Nous pouvons l'affirmer hautement, ce bandage sans ressort, avec son application de l'électricité, est le dernier mot de la science : car en plus de l'action bienfaisante du bandage, l'électricité contractant les anneaux, vient resserrer leurs fibres et rendre aux muscles abdominaux leur tonicité perdue.

Pour terminer notre article, nous dirons simplement à nos lecteurs et lectrices, soucieux de leur santé, d'aller en toute confiance faire une visite à M. Glaser ; il sera visible :

A **Vienne,** hôtel de la Poste, le 22 juillet ;

A **Montbrison,** hôtel de la Poste, le 23 ;

A **Saint-Etienne,** hôtel de l'Europe, le 24 ;

A **Lyon,** hôtel de Russie, les 25, 26 et 27 juillet.

Le traité de la hernie et de ses maladies, est expédié gratis et franco sur demande à M. Glaser, à Courbevoie, rue Saint-Denis, 120 (Seine).

BONNE OCCASION. A vendre pour cause de maladie, un jolie café billard, situé en plein centre de St-Etienne, près de l'Hôtel-de-Ville et de la place Marengo. Grand casuel. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Viallon, impasse de la paix, à St-Etienne (Loire).

THÉATRES & CONCERTS

NOUVEAU-THÉATRE.— Du 6 au 12 juillet, tournée Nay et Duriez, *Boubourroche*, en 2 actes, de Courteline ; *La Recommandation*, un acte, Max Maury ; *Hôtel de l'Ouest, Chambre* 22, 2 actes, de Jean Lorrain. L'on commencera à 8 heures.

HORLOGE. — Fermeture annuelle. Réouverture le 19 juillet. Tournée des frères Mévisto.

CHARBONNIÈRES. — Grand Cercle Moderne. — Tous les jours, concert par l'orchestre napolitain. Magnifique terrasse ombragée.

CASINO DE CHARBONNIÈRES, Etablissement thermal. — Samedi 8 juillet, *Théodore cherche des Allumettes*, un acte de Courteline ; *Le Convive*, comédie en un acte, de H. Pugat ; *Un Caprice*, comédie en un acte d'A. de Musset. Tous les soirs : de 3 h. 1/2 à 5 h. 1/2 et de 7 h. 1/2 à 10 h. Concerts par l'orchestre du Casino.

CAFÉ DE LA PAIX, place Bellecour et rue de l'Hôtel-de-Ville, 105. — *Les Quat-Z'Arts ! ! Boum !* Tous les soirs, à 9 heures, le chansonnier humoristique Nicolas Lalande, la môme Bengalinette, Germaine Six, etc. « Les joies de l'inauguration », revue express, « Les ombres d'arts ».

Le gérant : Pétrus SAVINEL.

FÉDÉRATION DU LIVRE LYON — 14e SECTION MARQUE SYNDICALE

Imprimerie de *l'Etoile de Lyon*, 25, rue Lanterne.

Feuilleton de *L'Etoile de Lyon* 8

Mademoiselle La Ruine

Par Ernest CAPENDU

IV

Le salon n° 5 du café Anglais

Il n'est pas un de nos lecteurs qui ne connaisse, de nom au moins, le restaurant du café Anglais, lequel, avec la Maison-d'Or et le café Foy, forme ce trio « d'antres » plus bachiques et plus galantes que gastronomiques, ouverts à toute heure de nuit et en toute saison « aux filles de marbre » sortant du théâtre des Folies-Nouvelles, de celui des Bouffes-Parisiens, du bal Mabille ou des soirées du Ranelagh, aux « fils de famille » qui ébrèchent leur fortune, aux « viveurs » habitués quotidiens et même aux commis d'agent de change et aux boursiers en veine qui viennent gaiement y manger les bénéfices de leurs différences de fin de mois.

De petits cabinets étriqués — bas de plafond pour la plupart, où l'air manque complètement après une heure de séjour, sans tapis, sans luxe recherché, meublé d'un divan douteux en compagnie d'une table et de quatre chaises, éclairés par deux becs de gaz — offrent aux gentilshommes et aux « Mondors »du dix-neuvième siècle l'éclat de leur argenterie ruolsée, la blancheur douteuse de leur linge de coton et le service mal fait de leurs garçons malpropres.

Ces cabinets sont pourtant les boudoirs gaîants dans lesquels les Richelieu d'aujourd'hui, les Beaujon de notre époque, offrent à souper aux Duthé et aux Sophie Arnould de l'an de grâce 1860.

Les petites maisons de nos grands-pères ont disparu, hélas !... emportées par le simoun destructeur de l'ouragan révolutionnaire et la mesquinerie de notre siècle n'a pas permis de les réédifier.

Nous disons la « mesquinerie » et nous le disons à dessein, car la morale est complètement étrangère au défaut de rétablissement des mystérieux réduits de la galanterie spirituelle et largement comprise .

Bien plus, la moralité y perd chaque jour.

Autrefois, en effet, il fallait, à défaut d'un grand nom, au moins une grande fortune pour se permettre ces soupers de Trimalcion, où la licence régnait en maîtresse absolue.

Aujourd'hui, cette facilité de plaisirs est accessible à tous.

L'origine des petites maisons avait pour principe un sentiment de délicate convenance, qui ne voulait pas que les jeunes débauchés, les roués, les talons rouges à bonnes fortunes, recussent leur maîtresse du moment dans l'hôtel qu'habitait leur père — dans la chambre où devait plus tard reposer leur femme — dans la maison enfin qui portait au couronnement de son portail l'écusson de la famille et devant les valets aux livrées des ancêtres.

Le service de ces temples clandestins du plaisir et de l'orgie était fait par des « grisons », sortes de laquais aux costumes effacés, livrées mystérieuses et qui ne décelaient point le nom du maître.

Nous savons que le voile qui couvrait ces débauches était des plus diaphanes et que tous les regards lisaient facilement au travers, mais enfin ce semblant de rideau existait et la jeune fiancée, en pénétrant dans la chambre nuptiale, avait au moins la certitude de ne pas y succéder à la maîtresse de la veille que l'on avait chassée pour lui faire place.

De plus, les grands seigneurs et les grands financiers soupaient entre grands seigneurs et grands financiers.

Leur luxe princier était tellement au-dessus des rêves les plus dorés du vulgaire, que pas un des rejetons de la classe commerçante ne songeait à y atteindre.

Pour ceux-ci « Ramponneau » et les cabarets des « Porcherons » étaient des établissements où ils se trouvaient, pour ainsi dire, en famille, entre égaux et où les folles extravagances des fils de la noblesse ne venaient pas leur donner la fièvre de l'envie et la maladie sans remède de la dépense exagérée.

Aujourd'hui, rien de tout cela n'existe plus ; grands seigneurs et grands financiers vont s'attabler dans le cabinet voisin de celui où s'émancipe le clerc de notaire ou le premier commis d'une maison de banque.

Quelques malheureux louis dans un maigre porte-monnaie leur rendent accessibles l'entrée de ces profanes sanctuaires.

Et que résulte-t-il de cette fusion entre toutes les classes, de cette égalité devant l'argent, de ce contact perpétuel des gens de loisir et des hommes de travail ?

C'est que ces derniers abandonnent promptement le labeur honorable pour les plaisirs que procure l'argent, c'est que celui qui ne possède pas un titre sonore veut afficher le luxe pour dorer sa roture, c'est que la société des jeunes oisifs gâte à tout jamais les dispositions laborieuses des enfants de la classe bourgeoise.

Aussi le répétons-nous encore, mieux vaudrait cent fois pour la moralité le rétablissement des petites maisons, que la tolérance accordée par la police à ces établissements publics, cabarets où l'on perd sa fortune dans les nuits fiévreuses du lansquenet, où l'on délabre sa santé dans les orgies de filles entretenues, où l'on salit son imagination dans des conversations cyniques, où l'on ternit quelquefois son honneur, comme on tache les nappes avec des vins frelatés.

Au reste, la bourgeoisie recueille ce qu'elle a semé.

Elle a poussé à la roue de toutes les révolutions dans sa haine anxieuse contre la noblesse et elle n'a hérité que des vices de cette noblesse, sans lui prendre ses qualités.

Ce sont ces vices qui poussent ses enfants à la ruine et à la débauche et leur font souvent renier le nom de leurs pères pour se décorer d'un vain titre dont ils ne s'assimilent que le ridicule.

Pauvres fous qui pleurent dans la maturité sur les folies de leur jeunesse et qui ne savent que bien rarement les réparer.

Que de calamités effrayantes ont engendrées depuis vingt ans tous ces établissements publics, restaurants, bals, petits théâtres, où l'on ne va que dans un but de conquêtes d'avant-scènes, établissements où la prostitution clandestine lève fièrement la tête, et emprunte au luxe menteur ses séductions de pacotille.

Il est juste d'ajouter que les propriétaires de ces mauvais lieux font de rapides et brillantes fortunes.

Voilà la morale de la chose, et nous n'osons la discuter.

Libre à chacun de l'interpréter à sa guise.

Le salon dans lequel viennent de pénétrer le comte Lucien d'Ornay et le vicomte de Pont-Aven est situé au premier étage du café Anglais, et forme l'angle du boulevard et de la rue.

Ce salon, beaucoup plus grand que ses voisins, était alors splendidement éclairé par les lustres, les torchères, les lampes Carcel, qui, suspendus à la muraille par des supports en bronze doré jetant des flots de lumière sur la table toute dressée tenant le milieu de la pièce, et sur les convives attendant impatiemment le premier service.

Les convives étaient, en hommes, les lions du jour, gentilshommes et financiers.

MM. de Chabrière, d'Espinoy, d'Aubigny, de Santis, appartenant au monde le plus aristocratique, mais négligeant les salons du Jockey-Club pour le foyer de danse de l'Académie de musique.

Tous jeunes, riches, élégants, avides de plaisir, non pour les joies sur lesquelles ils étaient déjà blasés, mais pour le tumulte et le bruit qui leur faisaient croire à un amusement réel.

Elevés dans l'oisiveté la plus absolue, pourvus d'une éducation fort peu suffisante, ils étaient les représentants fort complets de la jeunesse dorée de nos jours.

A eux s'adjoignait lord Wildnery, dont le père possédait une immense fortune et faisait partie de la chambre haute des Trois Royaumes.

Ce jeune gentleman, aux favoris roulés et coupés en forme de côtelettes, se tenait raide et compassé dans son habit noir et sa cravate blanche.

Parlant assez mal le français, il exprimait immanquablement et invariablement toutes les sensations qu'il était susceptible d'éprouver par une sorte de dissyllabe ou plutôt d'exclamation particulière à ses compatriotes et qui ne peut que s'orthographier ainsi : Aôh !

Il ne riait jamais, mais il avait la prétention d'être excessivement gai.

Puis venait Chambry, que ses intimes avaient surnommé le roi des agents de change présents, passés ou futurs, et qui, tout en dépassant largement la cinquantaine, ne voulait renoncer ni aux plaisirs ni à cette existence de viveur qu'il menait grandement, grâce aux revenus considérables de sa charge.

Louis Garnier, l'une des puissances de la presse, à l'époque où la presse était elle-même une puissance, rédacteur en chef de l'une de nos grandes feuilles politiques.

Jules d'Herbelay, jeune auditeur du conseil d'Etat, qui dissipait follement une brillante fortune dont il s'était trouvé le maître à sa majorité.

Enfin maître Loiselet, notaire impérial, qui mettait volontiers de côté sa cravate blanche et ses lunettes bleues, ainsi que la dignité que son prédécesseur lui avait cédée avec son étude, pour arborer le col anglais de fantaisie, le pince-nez d'écaille et le joyeux sans-façon d'une existence carnavalesque.

Quant aux femmes, c'était l'élite de la bohème féminine : pécheresses en vogue, artistes sans talent et dont la valeur dramatique se borne au désir de faire briller des toilettes impossibles sur les planches des théâtres, coryphées du corps de ballet, tout ce monde enfin qui paraît à quinze ans, disparaît à quarante, et dont l'enfance et la jeunesse ne sont jamais connues de ceux-là même qui se sont ruinés pour elles et avec elles.

Les hommes étaient tous en habits noirs, les dames étaient costumées.

40 ANS DE SUCCÈS! - EMPLATRE BARBERON

Les topiques, les vésicatoires, les thapsias et la teinture d'iode forment des gonfles ou phlyctènes qu'il faut panser. Ils provoquent la fièvre, fatiguent la vessie et obligent à garder la chambre. Leur action est de quelques jours seulement, et pour qu'elle soit décisive il faut les renouveler souvent.

Au contraire, l'**Emplâtre Barberon,** préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une efficacité parfaite tout en ne provoquant aucune irritation, ne forme aucune gonfle, n'engendre pas la fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladies de foie, coups, foulures, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes.

L'appliquer :

Sur l'endroit malade, pour paralysie, goutte, rhumatisme, point de côté, malad e du foie et tous les points douloureux.

Sur la poitrine, pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes.

Sur le ventre, pour diarrhées, dérangements de corps et coliques.

Sur le creux de l'estomac, pour maux d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

Suivant la grandeur des emplâtres, les prix sont de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50.

Des emplâtres de 0 fr. 60 sont préparés spécialement pour enfants contre la *Coqueluche, Toux de Rougeoles, Rhumes, Vers et Diarrhée* de leur âge.

Exiger la marque le **COQ,** la signature en trois couleurs *(vert, bleu, rouge)* et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Adresser les demandes à la fabrique, chez M. **BARBERON,** 35, chemin de Saint-Romain, Lyon-Monplaisir (Rhône).

Envoi franco dans toute la France contre timbres et mandat — Vente dans toutes les Pharmacies

ÉLÉGANTS ! N'achetez pas vos VÊTEMENTS avant d'avoir visité l'*EXPOSITION* du

TAILLEUR PAUVRE

LYON

66, cours de la Liberté, angle rue Basse-du-Port-au-Bois

car vous reconnaîtrez que c'est la seule maison pouvant vous livrer au prix incroyable de . . . **29 f. 50** *un superbe habillement en draperies derniers genres, et irréprochable comme coupe et solidité.*

LE BON TAILLEUR, créateur du vêtement sur mesures à **bon marché,** n'a que deux maisons : **Lyon et Marseille.** Ceux qui cherchent vainement à l'imiter, **et ils sont nombreux,** ne sont que de vulgaires contrefacteurs contre lesquels les acheteurs doivent être mis en garde.

LES MAGASINS SONT FERMÉS LES DIMANCHES ET FÊTES A MIDI

QUINA des Gourmets AUX VINS FRANÇAIS

CHABLY

HORS CONCOURS
Expert du Jury
aux Exposit. Univers. de Lyon 1894 et Paris 1900

Vente en Gros : C. DESPLACE, Lyon

Envoi franco gare destinataire par 4 lit., contre mand.-poste de 12 fr.

DISTILLERIE

BAILLY Frères et Cie à Ornans [Doubs]

CHARLES KŒMPGEN, AGENT GÉNÉRAL

LYON — 53, rue Franklin, 53 — LYON

L'ABSINTHE BAILLY est, de l'avis de tous les bons dégustateurs, la meilleure de toutes.

GENTIANE FRANÇAISE

APÉRITIF

RAFRAICHISSANT, HYGIÉNIQUE
Exigez la bouteille
Vente en gros : C. DESPLACE, LYON

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné .....

demeurant à ..... *rue* ..... *N°* .....

déclare souscrire un abonnement de .....

à " l'Étoile " à partir du .....

Ci-joint le montant en un mandat poste.

(Signature)

Détacher ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur de " l'Étoile ", 25, rue Lanterne, à Lyon.

GUÉRISON RADICALE

MAUX DE JAMBES

Plaies Variqueuses

Phlébites

Maladies de la Peau

Demander la Brochure explicative

PHARMACIE VALETTE

38, Rue Paul-Bert
et 268, rue Vendôme

IMPRIMERIE DE " L'ÉTOILE "

25, Rue Lanterne, 25 -- LYON

TYPOGRAPHIE ◆ LITHOGRAPHIE ◆ GRAVURE

IMPRIMÉS EN TOUS GENRES, LABEURS, AFFICHES & JOURNAUX

Téléphone : 34-77

LIVRAISON RAPIDE -- TRAVAIL SOIGNÉ

Adresse Télégraphique *ETOILE-LYON*

FABRIQUE DE

BACHES, TENTES, STORES

LOCATION et ABONNEMENT de BACHES et TENTES

BACHES & TENTES D'OCCASION

Stores bois, Stores toiles, Velums et Rideaux

Ombrelles et Capotes pour Voitures et Automobiles

Téléphone 5-75 **ROCHE & Cie** Téléphone 5-75

LYON - 269, 271 et 273, Avenue de Saxe - LYON

Fonderie Lyonnaise de Caractères

Machines et Fournitures d'Imprimerie

Jules BLANCHOD

INGÉNIEUR

BUREAUX & USINE

58, Rue St-Michel, 58

LYON

Fournisseur de l'" Etoile de Lyon "

Voulez-vous vraiment Rire dans toutes vos Fêtes?...

PRENEZ COMME NUMÉRO

Le Cinéorama

CINÉMATOGRAPHE GÉANT

UNE HEURE de spectacle avec 1.000 MÈTRES de Pellicules

30 Francs SEULEMENT

S'ADRESSER

201, rue Vendôme

LYON

NOTRE CONCOURS

Le Concours des Coquilles

Il est rare de ne pas trouver de *coquilles* dans un journal, quel qu'il soit. Nous allons faire servir les coquilles à un concours tout au moins nouveau, sinon original :

Le Concours des Coquilles

Durant **Dix jours,** nous publierons **dix noms** d'hommes politiques.

Les lettres de ces noms seront en *italiques.* Elles se trouveront **séparées** et **répandues,** dans leur ordre, **sur toute l'étendue** des *trois premières pages du journal,* au cours des articles.

Chaque lettre du nom à découvrir constituera une *coquille* dans le mot où elle se trouvera.

Notre concours consiste donc à découvrir, chaque jour, le **nom choisi** et à indiquer les *endroits* — telle page, telle colonne, telle ligne, tel mot — où se trouvent les mots qui le composent.

On doit envoyer les dix solutions à la fois, sous enveloppe fermée, avec cette seule mention : *concours des coquilles.* Tous les envois seront ouverts et examinés en même temps.

Nous offrons dix prix pour les premiers lecteurs qui auront trouvé les dix solutions.

Voici les prix :

1er Une somme de 50 francs en espèces.
1° Une montre en argent remontoir 18 lignes, rubis et cuvette.
3e Idem.
4e Idem.
5e 25 francs en espèces.
6e 25 francs en espèces.
7e Une montre en acier oxydé, remontoir garanti.
8e Idem.

Cela ne vaut pas les trois lots de un million de la Loterie de la Presse. Nous croyons néanmoins que l'originalité de notre concours intéressera nos lecteurs autant que nos prix.

Notre concours a commencé dès le premier numéro. Lecteurs, cherchez tous ces noms, ils sont bien connus de vous.

9e Un couvert ruolz argenté.
10e Dix cartes postales photographie et une carte album.

Nous adressons l'Etoile *à quelques personnes susceptibles de s'abonner au journal,*

Nous les prions de lui faire bon accueil.

Nos Primes

A NOS ABONNÉS D'UN AN

Nous offrons *gratuitement* à tout abonné d'**un an :**

Une Montre de Dame ou une Montre d'Homme
(remontoir)

EN ARGENT

dont la valeur commerciale est certainement supérieure à 20 francs.

L'abonnement est ainsi plus que **complètement remboursé.**

Nous ne nous imposons ce sacrifice que pour nos *mille premiers abonnés.*

A NOS ABONNÉS DE SIX MOIS

Nous offrons, gratuitement, à tous nos abonnés de six mois, *deux primes* à choisir :

1° **Dix cartes postales photographie.**

Il s'agit d'une prime très artistique, d'un travail photographique soigné, qui ne ressemble en rien à ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Ces 10 cartes postales photographie valent *six francs* chez n'importe quel photographe de Lyon;

2° **Un Couvert en ruolz argenté,** d'une valeur commerciale de *huit francs.*

On le voit l'abonnement de six mois est aussi presque **entièrement remboursé.**

A NOS LECTEURS AU NUMÉRO

Contre 10 bons-primes consécutifs détachés du journal, nous offrons, **gratuitement,** à tous nos lecteurs au numéro :

Un Portrait carte visite très artistique

dont la valeur commerciale est certainement de *deux francs.*

NOS BONS DE RÉDUCTION

A tous nos lecteurs porteurs de 10 bons-primes consécutifs, nous offrons un

Bon de réduction de 5 %

sur le prix de marchandises achetées et dont le prix a été débattu avant la présentation du **Bon.**

A la suite de conventions intervenues entre *l'Etoile* et ces commerçants, nos *Bons de réduction* sont reçus chez :

Un négociant tailleur ;
Un chapelier ;
Un marchand de chaussures ;
Un marchand de nouveautés ;
Un épicier ;
Un marchand de vins;
Etc..., etc...

Il n'est pas de ménage dépensant *moins de trente francs par mois* chez ces fournisseurs indispensables.

Nos Bons de réduction feront bénéficier à nos lecteurs largement plus que le prix du journal acheté au numéro, soit : 1 fr. 50 par mois.

PRIME SPÉCIALE

Moyennant 10 Bons-primes consécutifs et la somme de 10 francs, nous offrons, en prime spéciale

Une Montre d'Homme en argent
(marche garantie, remontoir)

Cette montre, quoique moins belle et de moins de valeur que la montre offerte à nos abonnés, constitue une prime exceptionnelle que nul n'a pu offrir jusqu'à ce jour.

AUX ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Des abonnements de propagande à *l'Etoile* sont spécialement accordés, au prix exceptionnel de 12 francs par an, aux organisations ouvrières syndicales, aux sociétés coopératives et aux sociétés de mutualité.

SITUATION est offerte dans l'**Alimentation,** à personne disposant d'un capital de 20.000 fr., placement de tout repos, appointements 400 fr. par mois, 15 pour cent sur les bénéfices. Ecrire au bureau du journal sous le n° 117.

PETITES ANNONCES

0,50 les trois lignes

Teinture Dégraissage, A. GARCIN, rue St-Hélène, 37. Spécialité de nettoyage à sec, moirage et impression sur étoffe.

Rentière habitant seule belle villa, banlieue de Lyon, désire dame ou demoiselle comme pensionnaire, prix *très modérés.* Ecr. bureau du journal, n° 23.

LA MUTUALITÉ

bien comprise et bien pratiquée

PRÉVOIT TOUS LES BESOINS

A la suite d'un accord entre *l'Etoile* et une **société mutuelle** importante, nos lecteurs peuvent, moyennant des versements à partir de cinq francs par mois se constituer

UN CAPITAL OU UNE RETRAITE

UNE DOT POUR LEURS ENFANTS

dont l'importance est en rapport avec la durée des versements.

En même temps ils s'assurent

Une Indemnité journalière en cas de maladie

Un Secours quotidien en cas de chômage

Un Prêt d'argent en cas de gêne

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour :

1° Il n'y a *aucun droit d'admission à payer d'avance*

2° Il n'y a *aucune espèce de surprime de contre-assurance à payer* pour garantir le cas de décès. En cas de décès, les héritiers du souscripteur ont la faculté de continuer le contrat ou de toucher les versements effectués augmentés des intérêts et bénéfices sociaux.

Les opérations de cette société, absolument uniques dans leur genre, viennent d'être remarquées par le Jury de l'*Exposition internationale du Travail et de la Mutualité* qui leur a accordé la *Médaille d'Or* **(la plus haute récompense qui ait été décernée).**

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à M. le Directeur de *l'Etoile* qui, tous les jours, recevra à ce sujet, de 10 heures à 11 heures, le dimanche compris.